

Justificatif d'absence Dual-TASV uniquement

Nom et prénom

Classe

Date de l'absence

Périodes manquées :

08h30 – 09h15 09h15 – 10h00 10h30 – 11h15 11h15 – 12h00 12h00 – 12h45
 13h15 – 14h00 14h00 – 14h45 15h00 – 15h45 15h45 – 16h30 16h30 – 17h15

Motif

Nombre de TE manqués

Matière

Extrait du règlement interne du 25.10.2011, article 15 et 16

Absences aux cours

L'élève absent aux cours doit prendre les mesures nécessaires pour se tenir informé auprès de ses camarades du travail accompli, de manière à se mettre à jour pour le cours suivant.

L'élève qui a été absent doit, dès son retour à l'école au plus tard, remettre au doyen une justification d'absence ou un éventuel certificat médical.

Absence à un travail écrit

Si un élève est absent à un travail écrit, il doit présenter un certificat médical ou un justificatif officiel d'une autorité reconnue. Il pourra effectuer un rattrapage que si le certificat médical ou le justificatif officiel a été transmis au doyen dans les 24 heures suivant le début de l'absence.

L'élève dont l'absence a été considérée comme injustifiée, ou pour laquelle le doyen n'a reçu aucun justificatif dans les temps, se voit attribuer la note définitive de 1 au test manqué.

Date :	Date :	Signature du doyen :
Signature de l'élève majeur ou de son représentant légal :	Signature du responsable de formation :	